

Saint-Pierre, le 21 août 2014

Dossier de presse

Présentation des nouveaux chefs de district



Contact presse

Terres australes et antarctiques françaises
Nelly GRAVIER, chargée de communication
Tél. 02 62 96 78 57 - 06 92 76 14 86
nelly.gravier@taaf.fr

1- Qu'est-ce qu'un chef de district

A quoi correspond la fonction de chef de district ?

Les chefs de district sont les représentants du préfet des TAAF dans les différents territoires qui composent la collectivité. Leur rôle prioritaire est de diriger les bases australes et antarctique. En liaison permanente avec les services centraux des TAAF installés à St-Pierre de La Réunion, qui leur apportent le soutien juridique, administratif, social ou technique nécessaire, ils y assurent, par délégation du préfet des TAAF, des missions de souveraineté et de suivi de la bonne exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement.

Quatre postes de chef de district sont à pourvoir chaque année, pour les districts de Kerguelen, de Crozet, de Saint-Paul et Amsterdam (districts subantarctiques) et en Terre Adélie (sur le continent Antarctique). *Le poste de chef du district des îles Eparses ne fait pas l'objet d'un appel annuel à candidature, ce dernier district étant administré directement depuis La Réunion.*

Délégué de l'administrateur supérieur et chef de l'administration locale :

Les chefs de district sont les délégués permanents du préfet des Terres australes et antarctiques françaises, administrateur supérieur du territoire, dans leur district respectif.

Le préfet peut donc donner aux chefs de district délégation de signature pour toutes les matières intéressant leur circonscription, ainsi que délégation de compétence pour l'exercice d'une partie de ses pouvoirs.

Dans ce cadre, chaque chef de district assiste le préfet dans la représentation territoriale de l'État et, sous son autorité :

- veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des personnes ;
- anime et coordonne l'action, dans le district, des services de l'État.

Le chef de district est chargé de l'application de l'ensemble des réglementations territoriales relatives aux activités humaines sur les territoires terrestres et maritimes placés sous son autorité.

Il représente la France et le préfet des TAAF lors des escales sur le district des navires français ou étrangers.

Le chef de district dispose également de pouvoirs particuliers en tant que chef de l'administration locale. Il dirige l'action des services de la collectivité dans son district. Il détient, conformément aux compétences qui lui sont déléguées par le préfet, le pouvoir d'organisation du travail ainsi que le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des personnels des TAAF affectés sur le district. Il donne les instructions et consignes de travail et s'assure de leur mise en œuvre.

Il évalue et propose la notation des personnels.

En outre, tous les personnels présents sur le district, quelle que soit leur origine, leur statut ou leur mission, sont placés sous son autorité.

Il coordonne et veille à l'exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement autorisés par le préfet. Il s'assure également de la bonne exécution des missions réalisées pour le compte des partenaires menant des activités sur les districts.

Il est responsable de la bonne utilisation du matériel, de son entretien et de la préparation des commandes de matériels et de vivres pour la campagne suivante.

Officier de police judiciaire et officier d'état civil :

Le chef de district est investi des pouvoirs dévolus aux officiers de police judiciaire : il est responsable de l'ordre public et veille sur les intérêts généraux du Territoire.

Il a également la qualité d'officier d'état civil : il préside les cérémonies et transcrit les actes d'état civil (mariages, décès) sur les registres qui lui sont confiés.

Douane :

Considérant l'absence de services douaniers dans les TAAF, les chefs des districts de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam et des îles Éparses sont habilités à établir et signer tous documents à caractère douanier et exercent des pouvoirs de recherche et de contrôle des infractions en matière douanière.

Le chef du district de la Terre Adélie n'a pas de pouvoir douanier car il ne s'agit pas d'une zone sous souveraineté française (Le Traité sur l'Antarctique ayant prononcé le gel provisoire de toute revendication territoriale en antarctique).

Environnement :

Afin de préserver un patrimoine naturel de grande valeur, les Terres australes françaises ont été classées en réserve naturelle nationale en octobre 2006. Les TAAF sont l'organisme gestionnaire de cette réserve et sont chargées de mettre en œuvre son plan de gestion. Le chef de district coordonne la mise en œuvre de ce plan de gestion sur le terrain.

Qui peut postuler sur les fonctions de chef de district ?

Les personnes recrutées sur ces fonctions peuvent avoir le statut de fonctionnaire, de militaire ou d'agent contractuel. Les exigences portent principalement sur l'aptitude à l'encadrement de personnels aux statuts très diversifiés, dans un environnement difficile et isolé. Pour cette raison, les fonctionnaires doivent appartenir obligatoirement à la catégorie A, les militaires doivent être des officiers, les agents contractuels (personnels issus du privé) doivent avoir une expérience certaine du management. Le personnel sur les bases compte notamment de nombreux sous-officiers des 3 armées, recrutés pour pouvoir les fonctions infra, énergie, télécoms/radios, flotille, garage...

Sont également recherchées des expériences en milieu isolé, ainsi que l'aptitude à représenter une autorité publique auprès des interlocuteurs extérieurs. Des connaissances dans les domaines techniques (nombreux travaux à mener sur les bases) et environnementaux sont un plus certain.

Quelle forme prend le recrutement ?

Les chefs de district sont recrutés par contrat à durée déterminée (via un détachement sortant de l'administration d'origine pour les fonctionnaires ou les militaires). Ce contrat n'ouvre pas de possibilité d'intégration de l'administration (services centraux des TAAF, ministères de tutelle) au terme de la mission. Il se solde pour les fonctionnaires et les militaires par une réintégration dans l'administration d'origine.

Quelles sont les étapes du recrutement ?

La procédure de recrutement est annuelle : elle démarre avec un appel à candidature, lancé en fin d'année (aux alentours du mois de novembre) pour des séjours démarrant entre août et décembre de l'année suivante. L'appel à candidature est effectué sur différents supports : site internet des TAAF, bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP)...

Le dossier de candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation. Après une sélection sur dossiers, les premières séries d'entretiens se déroulent entre janvier et mars, au siège réunionnais ou à l'antenne parisienne des TAAF selon la domiciliation des candidats. Les candidats retenus au terme de cette première série d'entretiens sont auditionnés une seconde fois par le préfet des TAAF en mars-avril. Les candidats retenus sont connus en avril-mai, en fonction des résultats des tests médicaux et psychologiques destinés à mesurer la capacité d'adaptation aux rigueurs de l'expérience australe ou antarctique. A quelque jours près, le calendrier est le même chaque année.

Combien de temps dure la mission du chef de district ?

Le séjour sur le district est de 12 mois pleins, augmentés des délais de transport par voie maritime (environ un mois AR), de la période préalable de formation et des congés de fin de séjour. La formation se déroule durant les jours qui précèdent le départ du navire ravitaillant les districts austraux, entre la métropole et l'île de La Réunion. Elle dure entre 1 et 2 semaines. Pour le chef du district de la Terre Adélie, cette formation est complétée par une séquence dans les locaux de l'Institut Polaire français Paul-Emile Victor en septembre précédant le départ. L'embarquement pour rejoindre les districts austraux se fait depuis La Réunion entre les 20 et 25 août. Le retour à la Réunion est prévu en septembre de l'année suivante. Pour la Terre Adélie, l'embarquement a lieu depuis la Tasmanie (Australie) au début du mois de décembre (fenêtre de l'été austral), et le retour fin décembre de l'année N+1.

1- Les chefs de district 2014-2015

Départ sur le Marion Dufresne II le 21 août 2014 :

CROZET : Alain RICCI remplacera Serge FUSTER

KERGUELEN : Yves PLAQUEVENT remplacera Christian FRESSIGNAC

AMSTERDAM : Alain QUIVORON remplacera Eric MORBO



Alain RICCI, nouveau chef du district de l'archipel de Crozet

Commandant de sapeurs-pompiers professionnels au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'ESSONNE

55 ans, 2 enfants

Durant sa dernière affectation et depuis 2009, Alain RICCI a exercé la responsabilité pédagogique des formations de capitaines et lieutenants à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers à Aix en Provence (13). Enseignant dans le domaine du management et des relations presse, il est titulaire d'un certificat sciences-po d'information stratégique. Parcours atypique au sein de l'administration territoriale, il a débuté sa carrière à 18 ans à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Il poursuit son parcours professionnel au SDIS de l'Essonne comme sous-officier puis officier. Dans les années 90, il s'oriente dans le domaine de la communication. En poste au Ministère de l'Intérieur, direction de la sécurité civile à Asnières (92) de 1991 à 2001, il participe en qualité de Journaliste Reporteur d'Images (J.R.I.) à toutes les opérations de secours internationales où la France est engagée pour tremblements de terre, épidémie de choléra, guerres civiles, cyclones, inondations, aides humanitaires et autres catastrophes.

Passionné de voyages et du milieu aquatique, il est également maître-nageur sauveteur et pratique la plongée sous-marine.



Yves PLAQUEVENT, nouveau chef du district de l'archipel de Kerguelen

Personnel de direction de l'éducation nationale, principal d'un établissement du 2nd degré dans l'académie de La Réunion (collège Albert Lougnon le Guillaume Saint Paul).

56 ans, Pacsé, 3 enfants

Après un cursus universitaire axé sur l'éducation physique et sportive, c'est naturellement qu'Yves PLAQUEVENT se dirige vers la fonction d'enseignant.

Professeur certifié de 1981 jusqu'en 1996, il intègre le corps des personnels de direction par concours en 1998. Il débute sa carrière comme adjoint, puis exerce dans différents établissements de métropole. En 2004, il rejoint un poste à Wallis, puis La Réunion en août 2008.

Très proche de la nature, il pratique régulièrement la marche en montagne, la plongée et le vélo.



Alain QIVORON, nouveau chef du district des îles Saint-Paul et Amsterdam

Ancien officier de la Marine Nationale

55 ans, marié, 4 enfants.

Entré dans la marine nationale par l'intermédiaire de l'école de maistrance à Brest en 1977, Alain QIVORON effectue une première partie de carrière essentiellement technique (manœuvre et navigation) en servant sur différents navires militaires dans des zones maritimes variées.

Admis en 1990 au concours de recrutement interne de l'école navale dans le corps des officiers spécialisés de la marine, il accède à une palette d'emplois plus large à terre comme à la mer. Outre des fonctions de chef de service, il occupe en particulier les postes d'officier en second du bâtiment hydrographique « Lapérouse » en Atlantique, de la base navale française de Dakar au Sénégal et de celle de Nouméa en Nouvelle Calédonie. Il est commandant du remorqueur côtier « Buffle » en Méditerranée de 1995 à 1997 puis du remorqueur de haute mer « Tenace » en Atlantique de 2002 à 2004.

Depuis son départ de la marine à la fin de l'année 2008, il exerce des activités de pêche professionnelle côtière dans la région de Brest.

Départ sur l'Astrolabe en décembre 2014 :

TERRE ADELIE : François GROSVLET remplacera Stéphane COTTEREAU



François GROSVLET, nouveau chef du district de la Terre Adélie

51 ans, 2 enfants

Diplômé de l'ESSEC (92)

Après une première partie de vie professionnelle dans le management et la finance, François GROSVLET s'est tourné vers le secteur de la production audiovisuelle. En 2000, Il a participé avec la NHK (télévision japonaise) au tournage du premier documentaire animalier réalisé en qualité numérique aux îles Crozet. En 2007 il est l'assistant réalisateur du film "enterrés volontaires dans les glaces de l'antarctique", relatif au premier hivernage tenté à l'intérieur du continent, à la station expérimentale Charcot, dans le cadre de l'année géophysique internationale de 1957.

Depuis 2010 François GROSVLET, qui est également diplômé en éducation physique et sportive, est directeur du développement au Comité national Olympique et sportif français.

Il connaît bien les TAAF pour avoir déjà été chef de district à Crozet en 2001, puis aux Kerguelen en 2003.